



Vendredi 6 juillet 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lors de sa séance du 3 juillet dernier, le Conseil d'Etat a décidé d'attribuer la totalité du « mandat asile » à l'entreprise ORS Service AG dès le 1^{er} janvier 2008

Les nouvelles exigences légales posées par la Confédération à partir de 2008 requièrent une adaptation du concept cantonal de prise en charge des demandeurs d'asile. Trois soumissionnaires (Croix-Rouge fribourgeoise, Caritas Suisse à Fribourg et ORS Service AG) ont répondu à l'appel d'offre lancé par le canton en mai dernier. Le Conseil d'Etat, sur la base du rapport d'un [Collège d'experts](#), a choisi d'attribuer à ORS Service AG (Organisation für Regie- und Spezialaufträge) l'accueil, l'encadrement et l'hébergement des requérants d'asile, des personnes admises à titre provisoire et des requérants d'asile déboutés. ORS Service AG sera également chargé de l'organisation et de la mise en œuvre du Bureau de conseils en vue du retour.

Le Conseil d'Etat s'est prononcé en faveur d'un mandat global à une seule institution au lieu d'une adjudication par lots comme le lui permettait le cahier des charges de l'appel d'offres. Plusieurs raisons ont guidé ce choix. D'une part, cette solution a l'avantage de créer des synergies dans les domaines du personnel, des structures d'accueil, de l'intégration sociale et professionnelle ou encore dans le domaine des infrastructures administratives. D'autre part, l'efficacité et l'efficience de la gestion financière, comptable et analytique globale du dispositif cantonal mis en place dans le cadre de l'application des lois fédérales sur les étrangers et sur l'asile s'en trouvent renforcées. En outre, le contact avec un seul interlocuteur chargé du mandat global facilitera le pilotage du dispositif cantonal par le Service de l'action sociale.

L'offre présentée par ORS Service AG de Zurich est, selon l'analyse approfondie menée par le Collège d'experts, celle qui répond le mieux aux nombreuses exigences fixées dans le cahier des charges, notamment : disposer d'une organisation professionnelle, utiliser les structures et infrastructures existantes en veillant à préserver un rapport coûts / bénéfices optimal, engager du personnel qualifié et polyvalent au profil social et économique, s'engager dans le concept d'intégration sociale et professionnelle élaboré par l'Etat qui en définit les options et les objectifs, disposer des compétences et des qualifications nécessaires en gestion d'entreprise, monitoring et controlling, faire preuve de polyvalence et de flexibilité en étant à même de s'adapter rapidement à de nouvelles exigences de l'Etat. S'agissant du coût, l'offre déposée par ORS Service AG (CHF 4'130'800) est inférieure de Fr. 800'000 à ceux de ses concurrents. Il faut préciser que seuls les frais de salaire ont été comparés, les frais d'aide matérielle, d'infrastructures et d'hébergement étant assumés pour tous les soumissionnaires par l'Etat sur la base de normes imposées.

La société ORS Service AG assume déjà un mandat confié par le Conseil d'Etat depuis le 1^{er} janvier 2006. Il s'agit de l'accueil et de l'encadrement des personnes sous le coup d'une décision de non entrée en matière (NEM). Au niveau suisse, ORS Service AG offre la particularité d'être partenaire à la fois de la Confédération, de certains cantons et de certaines communes dans la conduite et la gestion de centres d'accueil. Au 1^{er} juillet 2007, ORS Service AG a reçu du canton de Soleure le mandat de gérer les centres d'accueil pour requérants d'asile et les tâches en lien avec les programmes d'occupation. ORS Services AG peut donc se prévaloir d'une large expérience et de compétences reconnues dans le domaine de la prise en charge de requérants d'asile.

La Croix-Rouge fribourgeoise, qui a assuré l'accueil des requérants d'asile, des personnes admises à titre provisoire et la gestion du bureau « Conseil en vue du retour », terminera son mandat le 31 décembre 2007. Le Conseil d'Etat tient à adresser ses remerciements à la Direction et au personnel

de la Croix-Rouge fribourgeoise pour avoir assumé le mandat confié et œuvré durant de nombreuses années dans un domaine aussi sensible que celui de l'asile.

Caritas Suisse à Fribourg est chargé du suivi social et financier et de l'intégration des réfugiés statutaires au bénéfice d'une autorisation de séjour. Cette collaboration se poursuivra au-delà du 1^{er} janvier 2008.

Le Conseil d'Etat est convaincu que ORS Services AG va mettre tout en œuvre pour mener à bien ce mandat. Le concept d'ORS prévoit également de reprendre et de continuer à employer des collaboratrices et collaborateurs intéressés et qualifiés. Le personnel de la « division asile » de la Croix Rouge fribourgeoise pourra ainsi faire acte de candidature.

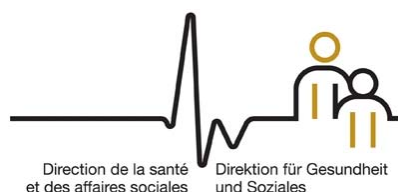
Au cours des mois à venir, le Service de l'action sociale assurera la mise en œuvre administrative du nouveau mandat confié à ORS Services AG à partir du 1^{er} janvier 2008.

CONTACTS ET INFORMATIONS

Direction de la santé et des affaires sociales

**Hans-Jürg Herren, secrétaire général, tél. 026 305 29 04
(15h00-16h30)**

Direction de la santé et des affaires sociales, Claudia Lauper,
conseillère scientifique, tél. 026 305 29 04 – 079 347 51 38



Retrouvez les communiqués de presse sur le site internet de la Direction de la santé et des affaires sociales <http://admin.fr.ch/dsas/>

Membres du Collège d'experts

Hans-Jürg Herren, secrétaire général DSAS, président

Daniel Berset, Administration des finances, Trésorier d'Etat

Emile Blanc, Service de l'action sociale du canton du Valais, chef de service adjoint

François Mollard, Service de l'action sociale, Chef de service

Bernard Pochon, DAEC, Secrétaire général

Thierry Steiert, DSJ, Conseiller scientifique